

**PORTANT COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE ELECTRONIQUES (BVE) ET DU BUREAU DE VOTE
ELECTRONIQUE CENTRALISATEUR (BVEC)
ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS DE COMPOSANTES, AU CONSEIL DE L'ÉCOLE
DOCTORALE LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (LLSHS) ET AU CONSEIL DES
PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS (CP2E)
DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-1 et suivants, L. 719-1, L. 719-2, L. 721-1 et suivant, D. 713-1, D. 719-1 à D. 719-40, D. 721-1 à D. 721-8 ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'arrêté rectoral n°2020-05 du 26 mars 2020 consolidé portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et désignation du représentant du recteur de région académique ;

Vu les statuts de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université Clermont Auvergne (IUT), de l'École d'Économie, de l'École de Droit, de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE), de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de l'UFR d'Odontologie, de l'École Universitaire de Physique et Ingénierie (EUPI) ;

Vu le règlement intérieur de l'École Doctorale Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (LLSHS) ;

Vu la délibération de l'assemblée provisoire de l'UCA n°2020-12-18-06 portant sur la mise en place du vote électronique au sein de l'UCA ;

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'UCA n°2021-06-29-06 et n°2023-09-29-04 portant désignation des membres du comité électoral consultatif de l'UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2021-009 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2024-119 portant organisation des élections partielles des représentants aux conseils de composantes, au conseil de l'école doctorale lettres, langues, sciences humaines et sociales (LLSHS) et au conseil des personnels enseignants et enseignants-chercheurs (CP2E) de L'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2024-159 portant modification de l'article 2 de l'arrêté n° EPE UCA-2024-119 ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2024-160 portant publication des listes électorales – Élections partielles des représentants aux conseils de composantes, au conseil de l'ED LLSHS et au CP2E de L'UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2024-185 portant recevabilité des candidatures – Élections partielles des représentants aux conseils de composantes, au conseil de l'ED LLSHS et au CP2E de L'UCA ;

ARRETE

Article 1

Les bureaux de vote électroniques (BVE) sont ainsi constitués :

- **CP2E – Institut DEM – Collège B**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Délégué/Candidat	Monsieur	GWENHAELE	FRANCOIS

- **Conseil de l'IUT – Collège B**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Délégué/Candidat	Monsieur	JEROME	BUSSEROLLES
Délégué/Candidat	Monsieur	CEDRIC	BOUHOURS

- **Conseil de l'IUT – Collège D**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Délégué de liste	Monsieur	ALEXANDRE	COTTIER

- **Conseil de l'École d'Économie – Collège B**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Déléguée/Candidate	Madame	ANNE	VIALLEFONT

- **Conseil de l'École de Droit – Collège USAGERS**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Délégué de liste	Monsieur	LEANDRE	DUPONT
Déléguée de liste	Madame	RAPHAELLE	DESMAREST

- **Conseil de l'INSPÉ – Collège A**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PIERRE	AGUER

- **Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales – Collège P**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Déléguée/Candidate	Madame	MAGALI	VIDAL
Déléguée/Candidate	Madame	STEPHANIE	AMARGER

- **Conseil de l'ED LLSHS – Collège USAGERS-Doctorants**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Déléguée de liste	Madame	ORIANE	CHEVALIER

Article 2

Le bureau de vote électronique centralisateur (BVEC) est ainsi constitué :

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Déléguée/Candidate	Madame	ORIANE	CHEVALIER
Délégué/Candidat	Monsieur	GWENHAELE	FRANCOIS
Délégué/Candidat	Monsieur	JEROME	BUSSEROLLES
Délégué/Candidat	Monsieur	CEDRIC	BOUHOURS
Délégué de liste	Monsieur	ALEXANDRE	COTTIER
Déléguée/Candidate	Madame	ANNE	VIALLEFONT
Délégué de liste	Monsieur	LEANDRE	DUPONT
Déléguée de liste	Madame	RAPHAELLE	DESMAREST
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PIERRE	AGUER
Déléguée/Candidate	Madame	MAGALI	VIDAL
Déléguée/Candidate	Madame	STEPHANIE	AMARGER


Article 3

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires, ainsi qu'à l'adresse suivante <https://www.uca.fr/elections/> et sur le site INTRANET de l'établissement.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,
Le 03/04/2024.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,


Mathias BERNARD



Le Président de l'Université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le

05 AVR. 2024

- Publié le

05 AVR. 2024

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.